

## Déclassement du domaine public d'une partie de la rue Claude Pouillet

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** L'opération Pasteur a pour objectif, au travers d'un réaménagement de l'îlot urbain et de la réalisation d'un centre commercial, de concourir à la revitalisation du Centre Historique. Elle se développe principalement sur l'axe du trape qui relie la Grande Rue à la rue du Lycée et sur le site des anciennes usines et propriété Weil.

L'emprise foncière de cette opération contient entre autres le retour de l'immeuble qui relie la cour du 14 Grande Rue à la rue Claude Pouillet au n° 17.

Le programme de construction prévoit la démolition et la reconstruction du bâtiment situé au n° 17 de la rue Claude Pouillet.

Actuellement ce bâtiment a été élevé en recul de l'alignement général de la rue dans laquelle il a créé une rupture.

En considérant le nouveau projet au regard de la rue Claude Pouillet, il est apparu opportun de préserver la configuration générale de la rue sans créer un élément singulier à cet emplacement.

Cette disposition entraîne par conséquent le déclassement de l'espace public existant dans le retrait de l'alignement général au droit du 17 rue Claude Pouillet (superficie d'environ 15 m<sup>2</sup>) en vue de restituer l'alignement historique dont témoignent les plans anciens.

A cet effet et conformément à l'arrêté de M. le Maire en date du 1<sup>er</sup> juin 2001, une enquête publique sur le projet de déclassement d'une partie de la rue Claude Pouillet s'est déroulée du 25 juin 2001 au 9 juillet 2001.

M. BRIOT a été désigné commissaire-enquêteur. Dans son rapport, en date du 30 août 2001, il a émis un avis favorable et sans réserve sur ce déclassement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prononcer le déclassement d'une partie de la rue Claude Pouillet tel qu'il a été défini dans l'enquête publique.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.*